

A mon avis, nous devrions être mieux renseignés sur ces questions. Le ministère ne devrait pas limiter le nombre de thons que les pêcheurs peuvent attraper s'il ne sait pas quelles en seront les conséquences, surtout si les pêcheurs canadiens risquent de perdre ces ressources.

La pêche côtière pose d'autres problèmes. J'ai déjà parlé à la Chambre du problème du banc George. Que se passera-t-il si le gouvernement perd sa cause dans l'affaire du banc George? Il ne veut pas en parler, car il croit obtenir gain de cause. Je le répète, le gouvernement fédéral est en train de jouer avec les pions de la Nouvelle-Écosse à la Cour internationale de La Haye. S'il ne gagne pas sa cause, il a intérêt à trouver une solution de remplacement, car il faut s'attendre à des problèmes quand des députés du gouvernement rencontreront des pêcheurs de la côte sud de la Nouvelle-Écosse qui ne pourront plus pêcher au large du banc George.

Je voudrais conclure mes observations dans ce domaine sur une note positive. Je sais que le député de Dartmouth-Halifax-Ouest (M. Forrestall) convient avec moi que nos perspectives d'avenir dépendent de nos débouchés internationaux. Nous savons qu'une augmentation de 1 milliard de dollars de nos échanges internationaux crée 17,000 emplois au Canada. Si nous réussissions à récupérer la part du commerce international que nous avions au milieu des années 70, nous pourrions éliminer le chômage au Canada. La pêche occupe une place importante dans nos échanges internationaux, car le poisson est exporté sous forme de produit fini.

A ce propos, je voudrais faire une proposition au ministre des Pêches et des Océans. Je pense qu'on pourrait obtenir davantage de débouchés internationaux pour les produits de la pêche en créant des zones de libre-échange. Il s'agirait de zones accessibles aux pêcheurs de tous les pays, où des Canadiens transformeraient le poisson qui deviendrait vraiment un produit canadien avant d'être exporté. C'est une possibilité à ne pas négliger.

Le ministre sait certainement que l'avenir de la pêche, en particulier dans l'Atlantique, dépend des nouveaux débouchés internationaux que nous réussirons à trouver et de notre collaboration avec les pays étrangers qui s'intéressent à la pêche. Ce n'est pas en arrêtant des étrangers sur leur navire et en les faisant condamner à une amende par les tribunaux canadiens qu'on règlera le problème. Ce genre de mesure peut être nécessaire pour protéger l'industrie et les réserves de poisson, mais la collaboration est également indispensable.

En terminant, je conseille au ministre de s'entretenir avec les dirigeants étrangers qui s'intéressent aux pêches en vue d'accroître nos exportations de produits de la pêche. De cette façon, non seulement nous tirerons profit de la réorganisation des pêches de l'Atlantique, mais nous éliminerons le pire problème social auquel les Canadiens se soient jamais heurtés. Je veux parler du problème du chômage qui nous assaille actuellement: 1.5 million de Canadiens officiellement en chômage sans compter les nombreux autres qui ont cessé de se chercher un emploi, ou qui travaillent à temps partiel occupent des emplois dont les exigences ne sont pas à la hauteur de leur compétence.

• (1250)

Nous ne cherchons pas à sauver le poisson, monsieur le Président, mais nous tentons de venir en aide aux Canadiens. Nous y parviendrons seulement si nous utilisons les réserves de

poisson pour améliorer la situation économique des Canadiens. Cela signifie plus précisément des emplois pour eux. Les pêches peuvent leur en procurer. L'industrie a simplement besoin de l'aide et des conseils du gouvernement fédéral.

M. Ian Waddell (Vancouver-Kingsway): Monsieur le Président, je ne prétends pas être un spécialiste des pêches. Certains diraient même que je n'y connais rien. Mais je fais remarquer que ma circonscription est l'une des rares qui soient enfermées dans les basses terres du plateau continental de la Colombie-Britannique, la seule qui ne donne pas sur l'océan. Nous avons un lac, cependant, Trout Lake. Il s'étend sur la longueur d'un jet de pierre et j'espère bien pouvoir y aller taquiner la truite en fin de semaine. Au demeurant, il existe bien des pêcheurs dans ma circonscription, notamment le président de la United Fishermen and Allied Workers Union, M. Jack Nichol, un défenseur militant de la cause des pêcheurs et M. Bill Jarvie, qui se rend souvent à Ottawa.

Le député de Halifax-Ouest (M. Crosby) qui vient tout juste de prendre la parole nous a resservi la vieille rengaine qu'il y avait trop de pêcheurs pour trop peu de poissons. C'est un cliché qui commence à être usé. Il nous vient de la Commission Bearnse de la côte ouest. Bien des pêcheurs assurent que ce n'est pas le cas. Je ne crois pas que le député lui-même y croit. En partant du principe qu'il y a trop de pêcheurs pour trop peu de poissons, on pourrait toujours recourir à la logique jésuitique du premier ministre pour résoudre ce dilemme. De deux choses l'une: ou on restreint le nombre de pêcheurs, ce que le gouvernement voudrait faire, ou on augmente le nombre de poissons.

C'est justement pour augmenter le nombre de poissons que nous souscrivons au projet de loi actuellement à l'étude. C'est un pas, un pas bien timide, vers la solution du problème: accroître le nombre de poissons. Si je ne m'abuse, on propose, dans cette mesure, de réviser les sanctions prévues dans la loi sur la protection des pêcheries côtières. Dorénavant, on considérera comme une infraction le fait de violer les règlements adoptés dans le cadre de cette loi et on va rendre plus strictes les sanctions qui existent actuellement. Ces dispositions en fait s'appliquent aux pays qui pratiquent la pêche dans nos eaux territoriales. Je crois qu'il y en a 15 qui ont conclu des traités de pêche avec le Canada. Sauf erreur, les amendes imposées aux flottes de pêche qui violent cette loi étaient trop dérisoires pour les dissuader d'enfreindre cette loi. Il faudrait peut-être songer à arraisonner les bateaux en plus d'imposer des amendes aux patrons. Il se peut aussi qu'il y ait des problèmes de droit maritime international que je ne connais pas et qui empêchent nos autorités d'agir, ou qu'elles pourraient peut-être contourner ces problèmes en invoquant d'autres lois.

Je vais être très bref, car je crois qu'il faudrait adopter cette mesure aujourd'hui même. Elle prévoit des amendes plus élevées et c'est une bonne chose. Mais peut-être que le ministère devrait aussi appliquer la loi plus rigoureusement. J'ai déjà été moi-même procureur de la Couronne et je sais que des amendes plus sévères auraient un certain effet dissuasif, mais il faut réussir à prendre les contrevenants sur le fait. Je crois qu'il faudrait trouver des moyens de mieux faire respecter la loi.